

Département du Var

**MAIRIE
DE
SAINT-ZACHARIE**



1, cours Louis Blanc
Code Postal : 83640
Tél. 04.42.32.63.32

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 20/03/2023

ID : 083-218301208-20230315-012032023-AU

Beser
Levraut

DECISION MUNICIPALE N° 012/03/2023

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 06/03 en date du 22 juin 2020 portant délégations attribuées à M. le Maire et plus particulièrement l'alinéa n° 2 relatif à la passation des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes ;

Vu le contrat d'assurance souscrit auprès de la SMACL portant le numéro RC0002, numéro sociétaire : 52342 T ;

Considérant qu'un sinistre est intervenu le 10 octobre 2021 entraînant la dégradation d'un potelet (mobilier urbain) et qu'une déclaration a été transmise à la SMACL le 14 octobre 2021, enregistrée sous le n° 2021107431D-1640 ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter le remboursement du sinistre pour un montant de 300 €.

Article 2 : Mme la Directrice des Affaires Générales est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et à M. le Percepteur de Brignoles.

Fait à Saint-Zacharie, le 15 mars 2023

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB